



FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission 17 juillet 2018

Date de révision 23 février 2023

Numéro de révision 2

1. Identification

Identificateur du produit

Nom du produit Lingette germicide jetable Sani-Cloth Prime

Autres moyens d'identification

Code(s) de produit FS 0240-00

Synonymes Aucun

Numéro(s) d'enregistrement 9480-12

Autres renseignements Liquide en vrac : 4OP25301
Numéro(s) d'article : P25372, P24284, H06182 et U13195

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Utiliser comme désinfectant sur les surfaces dures et non poreuses. Avant d'utiliser le produit, lire en entier et bien comprendre son étiquette. À utiliser uniquement selon les directives figurant sur l'étiquette. L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme aux directives de l'étiquette constitue une infraction à la loi fédérale.

Restrictions d'utilisation Pour usage professionnel et hospitalier.

Détails sur le fournisseur de la fiche signalétique

Adresse du fabricant

Professional Disposables International, Inc.
400 Chestnut Ridge Road
Woodcliff Lake, NJ 07677, ÉTATS-UNIS

Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence Service de ressources d'urgence pour professionnels :
1 800 633-8253 (Canada/États-Unis)
1 801 699-0667 (international)

2. Identification du (des) danger(s)

Classification

Toxicité aiguë	Catégorie 4
Irritant oculaire	Catégorie 2A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (TSCOC) (exposition unique)	Catégorie 3
Liquides inflammables	Catégorie 3

Apparence Liquide incolore saturé sur une lingette. **État physique** Lingette préhumidifiée.

Odeur Alcool

Éléments d'étiquette

AVERTISSEMENT

Mentions de danger

Liquide et vapeur
inflammables.

Provoque une irritation oculaire
grave.

Nocif si inhalé.

Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.



Mises en garde - Prévention

Se laver soigneusement le visage, les mains et toute autre partie de la peau exposée après la manipulation du produit.

Porter des vêtements de protection, des lunettes de protection et un dispositif de protection du visage en conformité avec les protocoles de l'établissement. Éviter d'inhaler poussières, fumées, gaz, brumes, vapeurs et embruns de pulvérisation.

À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.

Tenir à l'écart des sources de chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, de la flamme nue et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer en utilisant ce produit.

Garder le contenant du produit hermétiquement fermé.

Mettre à la terre/métalliser le contenant et l'équipement de réception.

Utiliser des outils anti-étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques.

Tout équipement électrique, de ventilation ou d'éclairage utilisé doit être antidéflagrant.

Éviter d'inhaler poussières, fumées, gaz, brumes, vapeurs et embruns de pulvérisation.

Mises en garde - Intervention

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et si cela s'avère facile. Poursuivre le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste : obtenir des conseils médicaux/consulter un médecin.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Ôter immédiatement tous vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Mener la personne exposée en un lieu où l'air est frais, et lui faciliter la respiration. Si la personne éprouve un malaise, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Incendie

En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, de la poudre chimique sèche ou de la mousse extinctrice pour éteindre le feu.

Mises en garde - Entreposage

Ranger dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Garder le contenant hermétiquement fermé. Ranger sous verrou.

Mises en garde - Élimination

Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Autres renseignements

Peut être nocif si avalé. Peut être nocif si inhalé.

RToxicité aiguë inconnue Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité inconnue
 Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue
 Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité dermale aiguë inconnue
 Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (gaz)
 Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (vapeur)
 Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (poussière/brume)

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Mélange

Nom chimique	N° CAS	Poids-%	Numéro de registre de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (n° de registre LCRRMD)	Date d'enregistrement LCRRMD et date d'exemption accordée (le cas échéant)
Alcool isopropylique	67-63-0	28,7	-	-
Alcool éthylique	64-17-5	27,3	-	-
Chlorure de didécyl diméthylammonium	7173-51-5	0,61	-	-

4. Mesures de premiers soins

Description des mesures de premiers soins

Conseils généraux Montrer la présente FS au médecin présent.

Inhalation Si des symptômes apparaissent, emmener la victime à l'air frais. Consulter un médecin si une irritation ou d'autres symptômes persistent.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant plusieurs minutes. Garder les yeux grands ouverts pendant le rinçage. Retirer les lentilles de contact, si présentes et si cela s'avère facile, et poursuivre le rinçage. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec la peau Se laver la peau à l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Ingestion L'ingestion est peu probable dans le cas des produits solides. Si le liquide libre est avalé, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer le vomissement, à moins qu'un professionnel de la santé ne l'ordonne. Consulter un médecin s'il y a inconfort.

Autoprotection des secouristes Retirer toute source d'inflammation. S'assurer que le personnel médical est au courant de la ou des matières en cause, prendre des précautions pour se protéger et prévenir la propagation de la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuelle au besoin. Consulter la section 8 pour obtenir plus de renseignements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que retardés

Symptômes Le contact direct avec le liquide peut provoquer une irritation oculaire modérée. L'inhalation directe ou prolongée de concentrations élevées des vapeurs peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures et avoir des effets sur le système nerveux central. L'ingestion de grandes quantités de liquide peut causer une irritation gastro-intestinale.

Indication de tous soins médicaux immédiats et de traitements particuliers

Remarque à l'intention des médecins Traiter symptomatiquement.

5. Mesures de lutte contre les incendies

Moyens d'extinction appropriés Poudre extinctrice. Dioxyde de carbone (CO₂). Pulvérisation d'eau. Mousse antialcool.

Moyens d'extinction inappropriés MISE EN GARDE : L'utilisation d'eau pulvérisée pour combattre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Dangers spécifiques découlant du produit chimique Ce produit est un solide saturé d'un liquide inflammable qui brûlera si exposé au feu. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent circuler le long des surfaces vers des sources d'inflammation éloignées et s'embraser en un retour de flamme. La combustion peut produire des oxydes de carbone, des oxydes d'azote et de l'ammoniac. Les vapeurs inflammables peuvent être invisibles à la lumière du jour.

Données sur l'explosivité

Sensibilité à l'impact mécanique Aucune.

Sensibilité aux décharges statiques Oui.

Équipement de protection spécial pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé et des vêtements de protection complets. Refroidir avec de l'eau les contenants exposés au feu. Contenir le ruissellement.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Retirer toute source d'inflammation telle que flamme nue, équipements produisant des étincelles, veilleuses, etc. Éviter tout contact avec les yeux. Porter des vêtements de protection appropriés comme il est décrit à la section 8. Éviter de respirer les vapeurs.

Autres renseignements Éviter tout rejet dans l'environnement. Signaler tout déversement en conformité avec les règlements locaux et fédéraux.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Ne pas réutiliser la lingette. Prendre la lingette et la placer dans un contenant approprié pour élimination des déchets infectieux. Ne pas jeter dans les toilettes. Recueillir le liquide libre à l'aide de matériaux absorbants inertes et les placer dans un contenant approprié pour élimination. Utiliser des outils et de l'équipement anti-étincelles.

7. Manutention et entreposage

Précautions liées à la manipulation sécuritaire

Conseils pour la manipulation sécuritaire

Aucun requis pour l'utilisation normale. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles en matière d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié. Consulter l'étiquette du produit pour obtenir de plus amples renseignements sur son utilisation et sa manipulation. Ne pas réutiliser le contenant vide ou la lingette. Ne pas jeter dans les toilettes. Éliminer en conformité avec tous les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

Conditions d'entreposage

Entreposer en un lieu frais et sec, à l'abri de toutes matières incompatibles. Ne pas ranger près d'une source chaleur ou de la flamme nue. Ne pas congeler ni exposer au froid extrême pendant une longue période. Ne pas contaminer l'eau, ni les aliments pour humains ou pour animaux par l'entreposage ou l'élimination. Pour les contenants : Protéger le contenant contre les dommages physiques. Lorsque le produit n'est pas utilisé, garder la partie centrale du couvercle fermée pour prévenir la perte d'humidité.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	TLV, ACGIH	PEL, OSHA	IDLH, NIOSH	
Alcool isopropylique 67-63-0	STEL : 400 ppm TWA : 200 ppm	TWA : 400 ppm TWA : 980 mg/m ³ (annulé) TWA : 400 ppm (annulé) TWA : 980 mg/m ³ (annulé) STEL : 500 ppm (annulé) STEL : 1 225 mg/m ³	IDLH : 2 000 ppm TWA : 400 ppm TWA : 980 mg/m ³ STEL : 500 ppm STEL : 1 225 mg/m ³	
Alcool éthylique 64-17-5	STEL : 1 000 ppm	TWA : 1 000 ppm TWA : 1 900 mg/m ³ (annulé) TWA : 1 000 ppm (annulé) TWA : 1 900 mg/m ³	IDLH : 3 300 ppm TWA : 1 000 ppm TWA : 1 900 mg/m ³	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Alcool isopropylique 67-63-0	TWA : 200 ppm TWA : 492 mg/m ³ STEL : 400 ppm STEL : 984 mg/m ³	TWA : 200 ppm STEL : 400 ppm	TWA : 200 ppm STEL : 400 ppm	TWA : 400 ppm TWA : 985 mg/m ³ STEL : 500 ppm STEL : 1 230 mg/m ³
Alcool éthylique 64-17-5	TWA : 1 000 ppm TWA : 1 880 mg/m ³	STEL : 1 000 ppm	STEL : 1 000 ppm	STEL : 1 000 ppm

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques

La ventilation générale est adéquate en conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection individuelle, comme les équipements de protection individuelle

Protection oculaire/ faciale

Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire en conditions d'utilisation normales. Au besoin, se reporter au protocole de l'établissement pour éviter le contact du produit avec les yeux.

Protection des mains

Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire en conditions d'utilisation normales. Au besoin, se reporter au protocole de l'établissement pour éviter le contact du produit avec la peau.

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune sous traitement normal.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	Aucune connue selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Aucun connu selon les renseignements fournis.

11. Données toxicologiques

Information sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique pour la substance ou le mélange n'est disponible. Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer de la somnolence ou des étourdissements. Peut être nocif si inhalé.
Contact avec les yeux	Ce produit devrait causer une irritation modérée des yeux selon les données d'essais tirées de l'étude OPPTS 870.2400, Acute Eye Irritation Study, et qui ont donné lieu à un classement de toxicité de catégorie II.
Contact avec la peau	Peut causer une irritation minimale. Selon les données d'essais tirées de l'étude OPPTS 870.2500, Acute Skin Irritation Study, et qui ont donné lieu à un classement de toxicité de catégorie IV.
Ingestion	L'ingestion est peu probable dans le cas des produits solides. Ce produit ne contient qu'une petite quantité de liquide. Aucun effet indésirable n'est attendu. L'ingestion du liquide libre peut provoquer irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Peut causer rougeur des yeux et larmolements. L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes tels que maux de tête, étourdissements, fatigue, nausées et vomissements.
------------------	---

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées en fonction du chapitre 3.1 du SGH

ATEmix (voie orale)	4 668,80 mg/kg
ATEmix (voie dermique)	7 658,10 mg/kg
ATEmix (inhalation-gaz)	86 236,60 mg/l
ATEmix (inhalation-poussière/brume)	20,51 mg/l

Toxicité aiguë inconnue Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité inconnue

Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue

Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité dermale aiguë inconnue

Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (gaz)

Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (vapeur)

Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (poussière/brume)

DL 50, voie orale	Rat. > 5 000 mg/kg de poids corporel
DL 50, voie dermique	Lapin. > 5 000 mg/kg de poids corporel

CL 50, inhalation Rat. > 2,15 mg/l/4 h

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL 50, voie orale	DL 50, voie dermique	CL 50, inhalation
Alcool isopropylique 67-63-0	= 1 870 mg/kg (rat)	= 4 059 mg/kg (lapin)	> 10 000 ppm (rat) 6 h
Alcool éthylique 64-17-5	= 7 060 mg/kg (rat)	-	20
Chlorure de didécylidiméthylammonium 7173-51-5	= 84 mg/kg (rat)	> 1 000 mg/kg (rat)	-
Éther d'éthylèneglycol et de monométhyle 112-25-4	= 830 mg/kg (rat)	= 721 mg/kg (lapin)	> 0,5 mg/l (rat) 4 h

Effets retardés et immédiats, et effets chroniques de l'exposition à court et à long terme

Irritant/corrosif pour la peau Ce produit peut être minimalement irritant selon les données d'essai.

Lésions oculaires/irritation oculaire Ce produit peut être modérément irritant pour les yeux selon les données d'essais.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité des cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Aucun renseignement disponible.

Le tableau ci-dessous indique si une agence a répertorié un ingrédient quelconque comme étant cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Alcool isopropylique 67-63-0	-	Groupe 3	-	X
Alcool éthylique 64-17-5	A3	1	Connu	X

Légende

ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists)

A3 – Cancérogène pour les animaux

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 – Cancérogène pour les humains

NTP (National Toxicology Program)

Connu – Cancérogène connu

OSHA (Occupational Safety and Health Administration, Department of Labor, États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

TSCOC - exposition unique Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.

TSCOC - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Risque d'aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Informations écologiques

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés

Alcool isopropylique 67-63-0	CE 50 : > 1 000 mg/l (72 h, Desmodesmus subspicatus) CE 50 : > 1 000 mg/l (96 h, Desmodesmus subspicatus)	CL 50 : = 11 130 mg/l (96 h, Pimephales promelas) CL 50 : = 9 640 mg/l (96 h, Pimephales promelas) CL 50 : > 1 400 000 µg/l (96 h, Lepomis macrochirus)	-	CE 50 : = 13 299 mg/l (48 h, Daphnia magna)
Alcool éthylique 64-17-5	-	CL 50 : 12,0 - 16,0 ml/l (96 h, Oncorhynchus mykiss) CL 50 : 13 400 - 15 100 mg/l (96 h, Pimephales promelas) CL 50 : > 100 mg/l (96 h, Pimephales promelas)	-	CL 50 : 9 268 - 14 221 mg/l (48 h, Daphnia magna) CE 50 : = 2 mg/l (48 h, Daphnia magna)
Chlorure de didécyldiméthylammoniu m 7173-51-5	-	CL 50 : = 0,97 mg/l (96 h, Danio rerio)	-	-
Éther d'éthylèneglycol et de monométhyle 112-25-4	CE 50 : = 70 mg/l (96 h, Desmodesmus subspicatus) CE 50 : = 98 mg/l (72 h, Desmodesmus subspicatus)	CL 50 : 100 - 220 mg/l (96 h, Brachydanio rerio)	CE 50 = 2 100 mg/l 17 h	CE 50 : = 150 mg/l (48 h, Daphnia magna)

Persistance et dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

**Renseignements sur les
composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
Alcool isopropylique 67-63-0	0,05
Alcool éthylique 64-17-5	-0,32
Éther d'éthylèneglycol et de monométhyle 112-25-4	1,97

Autres effets indésirables Aucun renseignement disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des lingettes : Ne pas réutiliser la lingette. Jeter la lingette usagée à la poubelle. Ne pas la jeter dans les toilettes.

Mise au rebut du distributeur ou du contenant : Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ni tenter de recharger ce contenant. Éliminer en conformité avec tous les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Les contenants ou les doublures vides peuvent retenir certains résidus du produit. Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts ou l'eau potable. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou un contenant utilisé. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de manière sécuritaire. Éliminer en conformité avec tous les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Nom chimique	Statut des déchets dangereux de l'État de Californie
Alcool isopropylique 67-63-0	Toxique Allumable
Alcool éthylique 64-17-5	Toxique Allumable

14. Renseignements sur le transport

Sachet individuel contenant < 10 ml d'agent d'imprégnation :				
	Numéro ONU	Nom d'expédition approprié	Classe de danger	Groupe d'emballage
DOT, É.-U.		Non réglementé (titre 49, CFR partie 172.102, disposition spéciale 47)		
IMDG		Non réglementé (disposition spéciale 216)		
IATA		Non réglementé (disposition spéciale A46)		
Sachet individuel contenant > 10 ml d'agent d'imprégnation :				
	Numéro ONU	Nom d'expédition approprié	Classe de danger	Groupe d'emballage
DOT, É.-U.	UN3175	Solides contenant un liquide inflammable, n.s.a. (alcool isopropylique, alcool éthylique), quantité limitée	4.1	II
IMDG	UN3175	Solides contenant un liquide inflammable, n.s.a. (alcool isopropylique, alcool éthylique), quantité limitée	4.1	II
IATA	UN3175	Solides contenant un liquide inflammable, n.s.a. (alcool isopropylique, alcool éthylique), quantité limitée	4.1	II
Boîte :				
	Numéro ONU	Nom d'expédition approprié	Classe de danger	Groupe d'emballage
DOT, É.-U.	UN1987	Alcools, n.s.a. (contient de l'éthanol, de l'isopropanol), quantité limitée	3	III
IMDG	UN1987	Alcools, n.s.a. (contient de l'éthanol, de l'isopropanol), quantité limitée	3	III
IATA	UN1987	Alcools, n.s.a. (contient de l'éthanol, de l'isopropanol), quantité limitée	3	III

15. Informations réglementaires

Réglementation et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement propres à la substance ou au mélange

Règlement international

Le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Sans objet

La Convention de Rotterdam Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
 LIS/LES Conforme
 EINECS/ELINCS Conforme
 ENCS Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
 IECSC Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.

KECL	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
PICCS	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
AICS	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.

Légende :

- TSCA - Toxic Substances Control Act (États-Unis), section 8(b), inventaire
- LIS/LES - Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances
- EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Chemical Substances/European List of Notified Chemical Substances
- ENCS - Existing and New Chemical Substances (Japon)
- IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
- KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
- PICCS - Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques
- AICS - Australien Inventory of Chemical Substances

Réglementations fédérales des États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (États-Unis) de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit ne contient aucune substance chimique qui est assujettie aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 du code des réglementations fédérales (Code of Federal Regulations [CFR], États-Unis), partie 372.

Catégories de danger, SARA 311/312

Si ce produit répond aux critères de déclaration EPCRA, partie 311/312, relativement au niveau, titre 40, CFR, partie 370, consulter la section 2 de la présente FS pour obtenir les classifications appropriées. Selon le règlement modifié au titre 40, CFR, partie 370, la déclaration EPCRA, partie 311/312, relativement au niveau II pour l'année civile 2017 devra refléter les classifications de danger mises à jour.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (titre 40, CFR, partie 122.21 et titre 40, CFR, partie 122.42).

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de la CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (titre 40, CFR, partie 302) ou de la SARA (titre 40, CFR, partie 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration aux niveaux local, régional ou provincial relativement aux rejets de ce produit.

Réglementations des États américains

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme causant le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres troubles liés à la reproduction. Pour obtenir de plus amples renseignements, visiter le site Web www.P65Warnings.ca.gov.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Alcool isopropylique 67-63-0	X	X	X
Alcool éthylique	X	X	X

64-17-5			
Éther d'éthylèneglycol et de monométhyle 112-25-4	X		

Renseignements sur l'étiquette EPA (États-Unis)

Voir le numéro d'enregistrement de pesticide de l'EPA 9480-12.

16. Autres renseignements

NFPA	Dangers pour la santé	2	Inflammabilité	3	Instabilité	0	Propriétés physiques et chimiques -
HMS	Dangers pour la santé	2	Inflammabilité	3	Dangers physiques	0	Protection individuelle X

Clé ou légende des abréviations et des acronymes utilisés dans la FS

Légende, section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation, peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour préparer la FS

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency, États-Unis
 Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)
 EPA (Environmental Protection Agency)
 Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)
 U.S. Environmental Protection Agency Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act
 U.S. Environmental Protection Agency High Production Volume Chemicals
 Food Research Journal
 Hazardous Substance Database
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Classification SGH - Japon
 Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS)
 NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)
 National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (États-Unis)
 Base de données PubMed de la National Library of Medicine (NLM PUBMED) (États-Unis)
 National Toxicology Program (NTP) (États-Unis)
 Chemical Classification and Information Database (CCID) (Nouvelle-Zélande)
 Publications liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
 Publications liées aux substances chimiques produites en grande quantité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
 Ensemble de données de dépistage (EDD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
 RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances)
 Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 17 juillet 2018

Date de révision 23 février 2023

Note de révision Aucun renseignement disponible.

Avis de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique sont, à la date de sa publication, exacts au meilleur de notre connaissance et de notre information. Les renseignements donnés sont conçus uniquement pour guider dans la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ni une norme de qualité. Les renseignements se rapportent uniquement au produit particulier qui est visé; ils peuvent ne pas être valides pour un tel produit lorsque utilisé en association avec une autre substance ou dans le cadre d'un autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique